

CONSEIL DE L'APSY-UCL

CONSEIL D'ÉTHIQUE

*La réponse est
le malheur de la question*

Maurice Blanchot

Réunion du 23 janvier 2014

Présents : Philippe Béague (membre extérieur, psychanalyste, Association Française Dolto), Charles Burquel, Étienne Pluijgers, Arlette Seghers

Invité : Marc Estenne

Excusés : Francis Martens

Membre correspondant : Gérald de Sélys (membre extérieur, journaliste, RTBF)

COMPTE RENDU

Objet

À la suggestion de Muriel Gerkens (chef de groupe Écolo à la Chambre), réflexion sur le texte de loi concernant l'attribution du nom de famille.

Contexte

En constatant l'évolution de la parentalité (concubinages, divorces, mariages gay, familles recomposées, PMA, parentalité sociale, mères porteuses, adoptions,...), il s'avère urgent de repenser un cadre législatif qui tienne compte de ces changements et qui sera d'autant plus cohérent qu'il mettra l'enfant (son équilibre, son bien-être et son développement futur) à la base de la réflexion.

A la lumière de la pratique clinique, l'accès à ses origines paraît un élément incontournable pour l'équilibre d'un sujet et entraîne à la fois la création de nouvelles balises législatives et l'obsolescence des anciennes (accouchements sous X, don de sperme anonyme,...).

Argument

Le projet de loi concernant l'attribution des noms de famille prend tout son sens dans l'actualisation concrète et symbolique de l'accès à ses origines. Porter à la fois le nom de son père et de sa mère montre à souhait que tout enfant est biologiquement le fruit du croisement de deux chaînes chromosomiques qui feront aussi la base de son identité. Malheureusement, le législateur ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement en rajoutant qu'il est aussi possible pour les parents d'inscrire leur enfant dans la loi en ne lui donnant qu'un seul nom et qui plus est éventuellement uniquement le nom de sa mère. Comme évacuation de la place symbolique du père on pourrait difficilement faire mieux. Ainsi, une disposition qui fait sens au niveau des droits de l'enfant (porter les noms de ceux qui sont à l'origine de sa naissance) s'annule purement et simplement en laissant aux parents le choix de l'un ou de l'autre nom.

Cela montre que le projet ne repart aucunement de l'enfant comme pivot de la réflexion mais d'adultes qui privilégient leur bon vouloir (« Faites comme vous voulez ! ») et plus subtilement d'un féminisme de combat largement dépassé (où il s'agit d'évacuer « si besoin est » le nom du père).

Discussion

La question qui fera débat au cours de cette réunion est le leurre que représenterait le fait d'inscrire les deux noms (du père et de la mère) quant à l'incertitude qu'éprouve chaque enfant et surtout chaque adolescent sur la fiabilité de ses origines. Cela fait en effet partie de l'imaginaire de l'adolescent de fantasmer sur ses parents : « Sont-ils vraiment mes parents ? » « N'ai-je pas été trouvé sur une poubelle ? » « N'y a-t-il pas erreur dans l'attribution de moi, bébé, à une mère, un échange ? » (voir le film « La vie est un long fleuve tranquille »). Si un travail psychanalytique sur cette question aboutit généralement à la conclusion qu'elle ne reflétait qu'un moment passager d'un questionnement fondamental sur l'identité, et qu'elle perd de son sens après un travail sur soi-même, le fait qu'une personne ayant les deux noms de ses parents sur sa carte d'identité ne lui ferait pas faire l'économie de ce questionnement fondamental.

Mais ne sommes-nous pas néanmoins ici dans le « luxe » que représente la certitude que mes « parents » sont bien les miens et que le fantasme (qu'ils ne le sont pas) permet simplement de « jouer » avec l'idée afin de marquer imaginativement sa différence et par là de trouver son identité ?

Les situations cliniques nous apprennent à quel point, pour un sujet en situation réelle de mystère quant à ses origines (non-dit pour un enfant naturel, adoption cachée, origine incertaine, ...), la question devient à un moment donné - en général à l'adolescence - une véritable souffrance : « en attente » d'une certitude pour pouvoir s'apaiser. Il est dès lors essentiel que la vérité biologique soit dite à un enfant pour ne pas le plonger plus tard dans l'angoisse de « n'être personne ». Ici, il ne s'agit plus seulement de fantasme mais d'un arrimage qui peut difficilement se faire sans connaissance réelle de ceux qui furent à l'origine de la naissance.

La question de la connaissance de ses origines paraît à ce niveau essentielle à l'équilibre d'un individu. Il faudrait à tout le moins trouver un système de traçabilité des différents noms de famille sur trois générations au minimum. Par exemple, par un ajout sur l'acte de naissance ou sur le registre d'enregistrement des naissances de la commune.

Rappel

À l'initiative du Conseil d'Éthique, exposé de François Rastier (sémioticien, directeur de recherches au CNRS, Paris), le 21 mai au Petit Théâtre Mercelis, 13 rue Mercelis, Ixelles, sur les menaces sur la pensée et la transmission qu'entraîne l'assujettissement institutionnel (par exemple, dans l'enseignement) à une idéologie purement managériale.